

## VILLE DE L'ISLE-ADAM

## **DÉCISION DU MAIRE N°143/2022**

Objet : Avenant n°4 au lot 1 Clos couvert – Gros œuvre – VRD au marché public de travaux de réhabilitation & extension de l'espace multi-accueil & du centre social.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la décision n°126/2021 du 3 décembre 2021 attribuant le lot 1 du marché public de travaux de réhabilitation & extension de l'espace multi-accueil & du centre social à la société GENETIN sise 12, avenue Eugène Freyssinet 95740 FREPILLON.

Considérant la nécessité de l'installation de stores.

Considérant que cette prestation supplémentaire rend nécessaire l'établissement d'un avenant.

## DÉCIDE

- d'approuver l'avenant n°4 au lot 1 Clos couvert Gros œuvre VRD du marché public de travaux de réhabilitation & extension de l'espace multi-accueil & du centre social avec la société GENETIN sise 12, avenue Eugène Freyssinet 95740 FREPILLON pour un montant de 15 417,10€ HT soit 18 500,52€ TTC.
- de signer les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 25 novembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221125-143-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Mise en ligne le 28 novembre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

<u>Délais et voies de recours :</u> Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse <u>www.telerecours.fr</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.